

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 – Présentation

Evolearning est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé :

1400 rue d'Avelette - 62232 ANNEZIN / Tél : 06/19/19/36/13

SIRET : 83086869100023

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 62 02892 62 auprès du préfet de région d'Hauts-de-France

Article 2 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après dénommées « CGV », définissent les conditions dans lesquelles Evolearning propose et réalise des prestations de formation professionnelle, en présentiel ou à distance.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le client. Elles prévalent sur tout autre document du client, sauf accord écrit préalable entre les parties.

Article 3 – Offre de formation

Le contenu, les objectifs, la durée, les méthodes pédagogiques, les modalités d'évaluation, les prérequis, le public concerné, les conditions d'accessibilité et le tarif de chaque formation sont précisés dans le programme de formation et dans la proposition commerciale.

Les formations peuvent être adaptées aux besoins spécifiques de l'entreprise et des participants après analyse de la demande.

Article 4 – Inscription et contractualisation

Toute prestation fait l'objet d'une proposition commerciale, d'un devis, d'une convention ou d'un contrat de formation précisant notamment :

- l'intitulé, les objectifs et le contenu de la formation ;
- les dates, la durée et le lieu de réalisation ;
- le nombre de participants ;
- les modalités pédagogiques et d'évaluation ;
- les conditions financières ;
- les engagements respectifs des parties.

L'inscription devient définitive après réception du devis ou de la convention signé(e), accompagné(e) de la mention « Bon pour accord ».

Lorsque la formation est suivie par une personne physique qui la finance elle-même, un contrat de formation professionnelle est obligatoirement conclu avant l'inscription définitive et tout règlement.

Article 5 – Tarifs

Les prix sont indiqués en euros, hors taxes ou toutes taxes comprises selon le régime fiscal applicable à Evolearning.

Sauf indication contraire dans la proposition commerciale, les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration, de location de salle et les éventuels frais liés aux supports particuliers ne sont pas compris dans le prix de la formation. Ils sont facturés séparément après accord du client.

Article 6 – Modalités de paiement

Sauf disposition différente mentionnée sur le devis ou la convention, les factures sont payables par virement bancaire dans un délai de **30 jours à compter de leur date d'émission**.

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Toute somme non réglée à son échéance entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard calculées au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix points de pourcentage.

Pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire de **40 euros pour frais de recouvrement** est également due de plein droit pour chaque facture payée en retard. Lorsque les frais de recouvrement engagés sont supérieurs à ce montant, Evolearning peut demander une indemnisation complémentaire sur présentation de justificatifs.

Article 7 – Prise en charge par un organisme financeur

Lorsque la formation fait l'objet d'une demande de financement auprès d'un OPCO ou de tout autre organisme financeur, il appartient au client d'effectuer les démarches nécessaires et d'obtenir l'accord de prise en charge avant le début de la formation.

Le client doit transmettre à Evolearning l'accord écrit de financement avant le démarrage de la prestation.

En cas de refus, de prise en charge partielle ou d'absence de paiement par l'organisme financeur, le client reste redevable de la totalité des sommes dues.

Article 8 – Annulation ou report par le client

Toute demande d'annulation ou de report doit être adressée à Evolearning par écrit.

Sauf conditions particulières précisées dans le devis ou la convention :

- plus de 10 jours ouvrés avant le début de la formation : aucune indemnité d'annulation ;
- entre 5 et 10 jours ouvrés avant le début de la formation : facturation de 50 % du montant prévu ;
- moins de 5 jours ouvrés avant le début de la formation ou en cas d'absence du participant : facturation de 100 % du montant prévu.

Ces sommes correspondent à une indemnité d'annulation. Elles ne constituent pas une dépense de formation professionnelle et ne peuvent donc pas être prises en charge comme telle par un organisme financeur.

Le remplacement d'un participant par une autre personne présentant le même profil peut être accepté sans frais, sous réserve d'en informer Evolearning avant le début de la formation.

Article 9 – Annulation ou report par Evolearning

Evolearning se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation en cas de force majeure, d'indisponibilité de la formatrice ou de circonstances rendant impossible sa réalisation dans de bonnes conditions.

Le client en est informé dans les meilleurs délais. Une nouvelle date lui est proposée en priorité.

Si aucun report n'est possible, les sommes déjà versées correspondant aux prestations non réalisées sont remboursées. Aucune autre indemnisation ne peut être réclamée, sauf disposition légale impérative contraire.

Article 10 – Réalisation de la formation

Le client s'engage à communiquer à Evolearning toutes les informations utiles à l'analyse des besoins et à la bonne organisation de la formation.

Pour les formations réalisées dans les locaux du client, celui-ci veille à mettre à disposition une salle adaptée, les équipements nécessaires et des conditions compatibles avec le bon déroulement de la prestation.

Les participants s'engagent à respecter les horaires, les consignes de sécurité et le règlement intérieur applicable.

Une feuille d'émargement ou tout autre justificatif de présence est établi au cours de la formation. Une attestation de fin de formation est remise à chaque participant ayant suivi la prestation.

Article 11 – Accessibilité et situation de handicap

Evolearning veille à favoriser l'accès de ses formations aux personnes en situation de handicap.

Afin d'étudier les adaptations pédagogiques, organisationnelles ou matérielles nécessaires, le client ou le participant est invité à signaler ses besoins spécifiques le plus tôt possible avant le début de la formation.

Lorsque les adaptations nécessaires ne peuvent pas être mises en œuvre directement, Evolearning recherche, avec la personne concernée, les solutions ou les partenaires spécialisés permettant de l'orienter et de sécuriser son parcours.

Contact référent handicap : Sylvie Salmon evolearning@orange.fr 06 19 19 36 13

Article 12 – Responsabilité

Evolearning s'engage à mettre en œuvre les moyens pédagogiques et professionnels nécessaires à la réalisation des formations. Les prestations de formation sont soumises à une obligation de moyens et non à une obligation de résultat.

La responsabilité d'Evolearning ne peut être engagée en cas de dommage indirect, de perte d'exploitation, de perte de chiffre d'affaires ou de conséquences résultant d'une mauvaise utilisation des connaissances transmises.

Article 13 – Propriété intellectuelle

Les programmes, supports, exercices, méthodes, outils et documents remis ou utilisés pendant les formations sont protégés par les règles relatives à la propriété intellectuelle.

Ils sont exclusivement destinés à l'usage personnel des participants. Toute reproduction, diffusion, adaptation, transmission ou exploitation commerciale, totale ou partielle, sans l'autorisation écrite préalable d'Evolearning est interdite.

Le client ne peut pas enregistrer, filmer ou reproduire une formation sans autorisation écrite préalable.

Article 14 – Confidentialité

Evolearning et le client s'engagent à préserver la confidentialité des informations professionnelles, commerciales ou techniques dont ils pourraient avoir connaissance à l'occasion de la prestation.

Les participants sont également tenus de respecter la confidentialité des informations échangées lors des formations et des mises en situation.

Article 15 – Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies sont utilisées pour la gestion des inscriptions, l'organisation et le suivi des formations, la facturation, le respect des obligations légales et l'amélioration de la qualité des prestations.

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à ces finalités et aux obligations réglementaires applicables.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, toute personne dispose notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et, lorsque cela est applicable, d'opposition ou de portabilité.

Ces droits peuvent être exercés auprès d'Evolearning à l'adresse suivante : **[adresse électronique ou postale]**.

Article 16 – Réclamations

Adresse électronique : evolearning@orange.fr

Evolearning accuse réception de la réclamation et s'engage à l'examiner dans les meilleurs délais afin de rechercher une solution adaptée.

Article 17 – Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher en priorité une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige est porté devant la juridiction compétente conformément aux règles de procédure applicables. Lorsque le client a la qualité de commerçant, compétence expresse est attribuée au tribunal du ressort du siège social d'Evolearning, sauf disposition légale impérative contraire.

Article 18 – Acceptation des conditions générales de vente

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente avant toute commande et les accepter sans réserve.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature du devis, de la convention ou du contrat de formation.

Version applicable à compter du 2 / 01 /26